

Lausanne, le 4 décembre 2015

Communiqué de presse

Scandale VW

La FRC étend son action au volet CO₂

Depuis plusieurs semaines déjà, la FRC s'engage avec détermination aux côtés des victimes du scandale des logiciels de truchage des émissions de NOx. Plus de 4600 personnes se sont déjà inscrites sur sa plate-forme d'information et d'aide avec, en parallèle, près de 800 plaintes pénales déposées par ses membres.

La FRC et ses alliées du SKS et de l'ACSI ont ouvert les négociations avec Amag, représentant du groupe VW en Suisse. Elles sont dans l'attente d'une réponse de l'importateur à la proposition de projet d'accord-cadre prévoyant diverses solutions de réparation et d'indemnisation pour les victimes.

Au vu de la complexité du dossier et de la nécessité pour Amag de consulter le siège du groupe en Allemagne, la FRC a accepté d'accorder un délai supplémentaire au 7 décembre 2015. L'objectif est que chaque personne concernée se retrouve à la fin du processus au moins dans la situation qui aurait été la sienne si ces scandales n'avaient pas eu lieu.

La FRC a d'ores et déjà obtenu de VW que le futur accord-cadre de réparation et d'indemnisation s'applique également au problème de l'affichage erroné du taux de CO₂.

Les premiers chiffres évoquaient 10 000 véhicules concernés en Suisse par la tromperie en matière de CO₂, mais ces chiffres sont provisoires et la situation est actuellement en cours de clarification.

Etape importante: le groupe a mis en ligne un [formulaire](#) permettant aux propriétaires de véhicules de ses marques de savoir si leurs automobiles est concernée. La FRC a déjà obtenu une amélioration des conditions de consultation de cette page, qui étaient trop contraignantes au départ. La FRC est également en discussion avec Amag pour régler à satisfaction la situation des personnes qui sont en cours d'acquisition d'un véhicule potentiellement touché.

Notre dossier complet sur frc.ch/scandale-vw.

Informations complémentaires

Mathieu Fleury, Secrétaire général: Tél. 021 331 00 90

Florence Bettschart, Responsable Politique & Droit: Tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
